

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie du PACTE d'adjoints techniques 2^{ème} classe de recherche et de formation, BAP J, emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur EUDELIN Vincent, Attaché principal d'administration de l'Etat, Président, Nantes Université, Nantes,
Madame GIRAULT Sophie, Ingénieure de recherches CNRS, Nantes Université, Nantes,
Madame LEFEUVRE Agathe, Pôle Emploi, Nantes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation

Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY